



BASSINS

Demande de crédit extrabudgétaire de 360'000 CHF pour créer et financer une classe supplémentaire à l'école Jean de la Fontaine 2

Préavis municipal n° 01/12



3 mai 2012



BASSINS

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

En date du 4 avril 2012, l'Association Scolaire Intercommunale de l'Esplanade de Begnins (AISE) a transmis une demande de la direction des écoles.

Demande du CoDir AISE

Confrontée à l'introduction d'HarmoS (harmonisation des plans d'études scolaires pour toute la Suisse) et à une planification difficile des constructions scolaires dans l'ensemble du groupement scolaire, il est indispensable de trouver une solution immédiate pour la rentrée scolaire 2012-2013 (annexe 1). Après plusieurs discussions, le Comité de Direction de l'AISE a demandé à la commune de Bassins de réaliser rapidement une classe à la vue des infrastructures à disposition entre les différentes communes des hauts du groupement scolaire. Les autres communes retenues pour construire des classes sont St-George et Le Vaud. A l'heure actuelle, ces 2 communes n'ont pas encore déposé de dossiers de mise à l'enquête et n'ont pas encore passé de crédits d'étude devant leurs conseils respectifs. Ces communes attendent le feu vert définitif de l'AISE et de la DGEO (Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire). Le Comité de Direction ne souhaite pas demander des éléments modulaires (portakabin) sachant qu'il existe des solutions plus confortables pour les élèves. Ce confort passe par la fermeture de l'espace couvert du bâtiment Jean de la Fontaine 2 qui servait de préau couvert avant la réalisation définitive du couvert situé entre les 2 écoles.

Réponse

La Municipalité de Bassins comprend bien l'urgence de la situation mais s'est étonnée que la Direction des écoles n'ait pas été en mesure d'effectuer sa demande de manière anticipée.

Votre autorité exécutive a demandé que cette 10^{ème} classe figure à la convention scolaire immédiatement. Le CoDir a avalisé cette classe dans la convention.

La Municipalité de Bassins a aussi précisé qu'à l'avenir il ne faudrait plus imaginer que la commune allait faire des efforts en matière de constructions scolaires pour pallier des manques en matière de classes d'école. Les communes de Le Vaud et St-George sont sollicitées pour réaliser des constructions scolaires et ainsi éviter des frais de transports scolaires. Le CoDir a validé cette vision lançant les demandes de construction de classes dans ces 2 communes avec délai de réalisation rentrée scolaire 2015-2016 au plus tard.

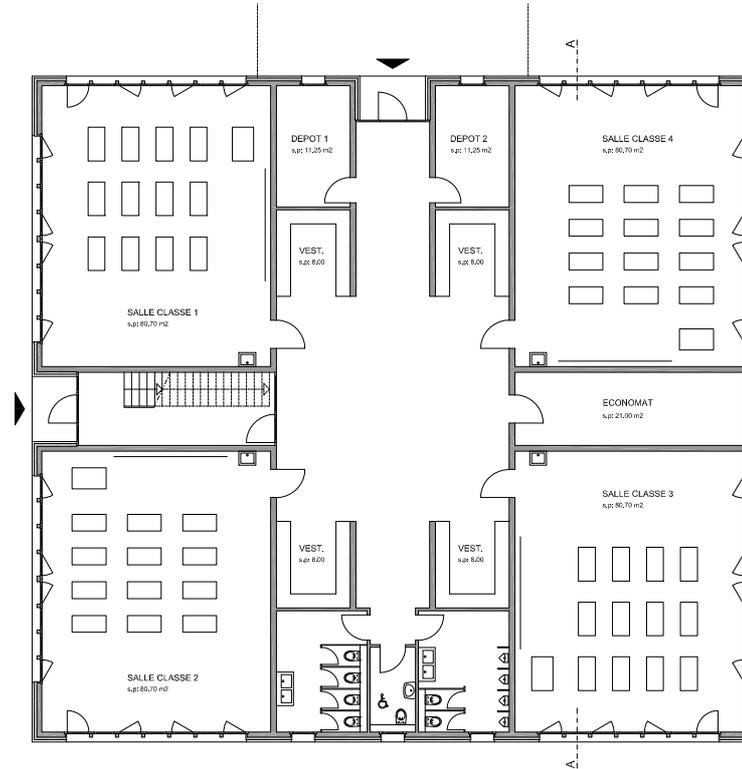
Action

L'architecte a été contacté pour chiffrer cette action de transformer le préau couvert en classe. Le coût total, des équipements pédagogiques et de construction, est estimé à 360'000 CHF y compris la part des imprévus 5%. Nous avons imaginé cette transformation de ce bâtiment dès le départ mais nous n'osions imaginer que la demande serait aussi rapide. Nous vous rappelons la chronologie des constructions scolaires :

| | Année | Nombre de classes conventionnées | Nombre de classes Groupement |
|-------------------|-------|----------------------------------|------------------------------|
| pavillon scolaire | 1993 | 0 | 2 |
| ancien bâtiment | 1993 | 2 | 0 |
| Ecole JDF 1 | 2002 | 4 | 0 |
| Ecole JDF 1 | 2004 | 5 | 0 |
| Ecole JDF 1 | 2007 | 6 | 0 |
| Ecole JDF 2 | 2010 | 9 | 0 |
| Ecole JDF 2 | 2012 | 10 | 0 |



Plan salle 3



Financement

Le mode de financement est défini par les statuts de l'AISE.

La commune procède à un emprunt bancaire pour un montant de 360'000 CHF.

Les intérêts et amortissement sont pris en charge pour moitié par l'AISE et l'autre moitié par la commune siège du bâtiment pendant 30 ans.

Le montant de référence de la classe subventionnée est de 400'000 CHF indexé à l'IPC.

| Montant | Intérêts | Amortissement |
|---------------------|---------------|---------------|
| 400'000 CHF | 3.5% | 3.33% |
| | 14'000.00 CHF | 13'320.00 CHF |
| Total | | 27'320.00 CHF |
| Charge Bassins | | 13'660.00 CHF |
| Charge par élève | | 60.98 CHF |
| 224 | | |
| Charge par habitant | | 11.38 CHF |
| 1200 | | |

Le budget 2013 et les suivants incluront les charges maximales de 13'660 CHF de cet emprunt dans la rubrique du chapitre 5 Instruction publique (la commission des finances a eu les explications du mécanisme de financement de détail).

Conclusion

La commune de Bassins avait présenté une vision scolaire. Il s'avère que les perpétuels changements en matière de loi scolaire et règlement scolaire ne facilitent pas le travail de planification des autorités



BASSINS

politiques. Vous comprendrez bien que la maîtrise des dossiers en matière de constructions scolaires n'est pas aisée. Par esprit de solidarité vis à vis des communes du groupement, nous avons la possibilité de répondre de manière rapide. Nous voulons laisser imaginer que les procédures de fermeture des écoles de Longirod, Burtigny et Marchissy ne se sont pas faites simplement. Nous devons permettre à tous, élèves, enseignants de travailler en adéquation des lois votées par le peuple au sujet d'HarmoS et de l'accueil parascolaire.

La Municipalité réitère sa volonté claire et annoncée de ne plus construire de classes sur son territoire tant que les effets de la nouvelle loi ne seront pas visibles et concrets. La réalisation d'une salle de gymnastique ne rentre pas dans cette volonté.

Décision

Le conseil communal de Bassins

vu le préavis 01/12 du 3 mai 2012;

ouï le rapport de la commission des finances ;
ouï le rapport de la commission de l'urbanisme ;

considérant que cet objet figure à l'ordre du jour ;

décide :

d'accepter le préavis municipal no 01/12 relatif à une demande de crédit extrabudgétaire de 360'000 CHF pour créer et financer une classe supplémentaire à l'école Jean de la Fontaine 2 selon le plan de financement présenté dans le présent préavis

d'autoriser la Municipalité d'emprunter auprès d'un organe reconnu, la somme de 360'000 CHF aux conditions usuelles du marché

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

La Secrétaire :

Didier Lohri

Monique Noirot



BASSINS

Annexe 1

